

Marloie, le 8 mars 2018

Compte-rendu de la Commission locale de  
développement rural de La Roche-en-Ardenne,  
le 7/3/18



Présents :

Julie Sacré, Véronique Poncelet, Florence Bosquée, Henri Collard, Christiane Collinet, Annie Duterme, Josette Fauconnier, Guy Gilloteaux, Charles Louis, Albert Gillet, Etienne Jacques, Michaël Bouvy, Laetitia Piroton, Alexandre Poncin, Pascal Roger, Eric Thomas, Hubert Batteux ; *membres de la CLDR* ;

Jean-Michel Bodelet, agent relais PCDR, Commune de La Roche-en-Ardenne

Pierre Poncelet, Thomas Poncelet, Gwen Devillet, *bureau d'études Orthogone* ;

Claire Gauthier, Catherine Servotte, Jean-Christophe Simon, *Fondation rurale de Wallonie*.

Excusés :

Léon André, Séverine Georges, Anne-Michèle Archambeau, Marie-Chantal Bertron, Anne Mottet, Claude Peremans, Hélène Bosquée, Léon André, Paul Deville, Michel Burhain, Pascal Lucas, Patrick Volvert.

Absents :

Camille Parmentier.

\*\*\*\*\*

Monsieur Guy Gilloteaux, Président de la CLDR et Bourgmestre de la commune de la Roche-en-Ardenne, accueille les participants et passe la parole à Jean-Christophe Simon qui présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 7/2/18

Moyennant une remarque à propos de l'opportunité que représente le futur plan de gestion forestier du DNF, et le nombre de réserves naturelles à vérifier, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

> Le Bourgmestre, qui précise qu'à ses yeux, la forêt communale est gérée de manière efficace par le DNF, invite la CLDR et tout qui le souhaite à participer à une journée d'échanges avec le DNF autour de la gestion forestière. La matinée sera composée d'exposés, notamment sur le plan de gestion, et l'après-midi, de visites de terrain. La date sera communiquée ultérieurement.

2. Diagnostic du territoire

La FRW rappelle le processus qui occupera la CLDR dans les mois à venir.

## **2.1. Principes du diagnostic et méthode de travail**

L'élaboration du Programme communal de Développement rural (ou PCDR) est un travail de longue haleine. Il ne s'agit pas de dresser une liste de projets ou d'actions à réaliser au coup par coup mais bien de mettre en place une véritable stratégie de développement planifiée sur 10 ans. Le PCDR doit constituer l'outil de gestion de référence pour la commune et ce également en intégrant et fédérant les autres outils de développement.



Pour y parvenir, la démarche va se structurer en 4 grandes étapes :

- I. Diagnostic**  
Cette étape vise à dresser un bilan de la situation de La Roche en 2017 pour les différents thèmes de la vie communale. Pour ce faire, la CLDR, les agents de développement et l'auteur vont établir un diagnostic partagé du territoire. Ce diagnostic est un mélange entre les constats objectifs fournis par l'auteur de programme (= bureau d'études Orthogone) et les besoins et avis de la population (récoltés lors des consultations dans les villages).
- II. Enjeux**  
Le rôle des membres de la CLDR est de s'accorder sur une vision commune du présent (des enjeux) pour pouvoir « construire l'avenir » (= stratégie de développement) en toute connaissance de cause.
- III. Stratégie**  
A partir du diagnostic du territoire et des enjeux identifiés, la CLDR va élaborer un projet de territoire, un but à atteindre dans 10 ans : comment voyez-vous La Roche en 2028 ? Que souhaitez-vous pour votre commune et ses habitants ? Quels atouts/thèmes sont à valoriser ? Cette stratégie va prendre la forme de défis ambitieux.
- IV. Actions**  
La CLDR identifiera précisément les projets et les actions qui permettront d'atteindre ces défis. A cette étape, la CLDR se fera aider par des groupes de travail thématiques ou d'autres acteurs extérieurs pour approfondir les différents thèmes faisant l'objet de défis.

## **2.2. Présentation des principales données socio-économiques par Orthogone**

Pour structurer la réflexion, les différentes facettes de la vie communale sont organisées selon les 3 piliers : Vivre – Habiter – Travailler à La Roche (voir schéma).

## LES THÉMATIQUES



Le bureau d'études Orthogone présente la thématique « Travailler à La Roche », structurée en 5 points. Pour chacun des points, un tableau propose une synthèse des principaux atouts, faiblesses, menaces, opportunités et enjeux de la commune.

En parallèle, la FRW complète l'analyse de l'auteur de PCDR par l'apport de données issues des séances de consultation (marquées par un code couleur).

Au terme de cette première partie, les participants sont invités à réagir sur des questions de compréhension, sans entrer dans le débat à ce stade.

- Les données relatives à l'emploi reprennent les tranches d'âge à partir de 15 ans. Cela correspond à l'âge d'entrée en contrat d'apprentissage
- Le taux d'emploi des jeunes est une faiblesse et non un atout
- Des demandes de précisions sont sollicitées en ce qui concerne les profils des travailleurs migrants (ex : niveau et type de qualification)
- Les nombres de RIS et Art. 60 notamment seront plus lisibles en pourcentages qu'en chiffres absolus
- Les données relatives à l'emploi salarié et indépendant sont inquiétantes, ou pourraient le devenir. Il conviendrait d'actualiser les chiffres qui courent jusque 2014. Les départs de la FTLB et du CATPW sont-ils déjà comptabilisés dans ces données ?
- La concession de la carrière de Halleux est actuellement disponible. Le gisement n'est pas épuisé. La pierre siliceuse est d'une qualité exceptionnelle (rare en Région wallonne) et est notamment utilisée pour les travaux routiers
- Concernant la menace que représente la carrière du Diable Château, le Bourgmestre explique la position délicate de la commune, qui a vendu ces terrains situés en zone d'extraction en 1993, et qui maintenant se doit d'accompagner au mieux la 'mise en exploitation' du site. Actuellement, les négociations de l'entreprise avec la commune portent sur les manières de réduire au maximum les nuisances potentielles. L'idée défendue est celle d'un tapis roulant souterrain de près d'un km, pour amener les blocs rocheux extraits au Diable Château vers la carrière de Cielle afin d'y être débités
- La situation géographique de La Roche est idéale, vu la proximité de la N4 et de la E25 qui amènent partout !
- Le GAL ne mène pas d'action en matière de commerce... à retirer donc des atouts commerciaux
- Le tourisme est une réalité et une priorité, qu'on le veuille ou non ! La dynamisation et l'animation du centre-ville doivent se poursuivre, en particulier dans les entre saisons...
- A propos des 2<sup>e</sup> résidences, les jeunes ne disposent pas d'un pouvoir d'achat suffisant par rapport aux extérieurs (acheteurs néerlandophones qui peuvent mettre le prix) : les maisons 'villageoises' leur passent sous le nez. Le constat peut être fait également pour La Roche centre, même si le prix des maisons y est plus bas
- La concurrence 'internet' sur le commerce est déjà une faiblesse
- L'indice de vitalité du centre-ville est faible et en baisse, il repose sur 3 critères :

- Proportion de produits semi-courants légers, soit des chaussures, des vêtements...
- Proportion de commerces ouverts depuis 2014
- Proportion de commerces vides

La meilleure ville dispose d'un indice de 0,67. La Roche se situe à 0,42

- Le tableau reprend peu de données sur la sylviculture, or c'est un secteur important, au niveau superficie, recettes et investissements communaux...
- De nombreuses entreprises sont liées au bois, essentiellement dans le secteur primaire, mais peu de transformation
- Ajouter en atout la présence d'un séchoir à grains (certifié bio !) appartenant à la société Cabay (La Roche), sollicité par des Flamands. Spécificité locale à creuser par le bureau d'étude
- Le relais 'Li Terroir' au Chalet est déjà un atout (car il est en place), et non une opportunité
- La question de la présence des producteurs rochois dans la coopérative est posée (peu à ce stade), en raison de l'existence d'une clause de non concurrence dans les statuts de Li Terroir. Les réflexions sont en cours pour faire évoluer la situation, selon l'ADL. Notons que les activités de la coopérative 'Li Terroir' se développent bien, et que le fonctionnement sera appelé à évoluer en conséquence ces prochains temps
- La surface agricole utile est renseignée comme stable. Or, le nombre d'exploitations diminue. Cela se traduit par une augmentation de la taille des exploitations
- Le nombre de producteurs présents sur le territoire (6) paraît faible. Après vérification par l'ADL, on en compte 13... et bientôt 14.
- L'ADL a déjà collaboré avec la 'cellule d'appui à la petite forêt privée' il y a un an et demi. Tous les 'petits' propriétaires forestiers ont été invités à une séance d'info sur les services de la cellule, qui propose aides, conseils, notamment sur les formules de remembrements, ventes groupées... Chacun peut prendre contact pour solliciter un avis, un conseil, une visite de terrain
- Le lac de Nisramont (et ses abords) est un site magnifique, géré par la région wallonne, et actuellement dans un état déplorable. Il s'agit d'un atout, mais également d'une faiblesse vu son état. Des problèmes de sécurité sont évoqués !
- Atout complémentaire : projet de pêche aux carnassiers organisé par Rivéo sur le lac de Nisramont
- La rénovation urbaine mérite de figurer comme atout en matière touristique, et la reprise de Borzée par le groupe Lamy comme opportunité
- La commune est fort souvent (jusque 2 fois par mois) sollicitée pour l'installation de gîtes de grande capacité. Le Collège fixe la limite à 14 personnes, mais cela n'empêche pas certaines dérives, du type multiplication des gîtes de moyenne capacité... Attention que les balises mises par la commune ne font probablement pas force de loi...
- Les gîtes de grande capacité peuvent devenir une faiblesse dans la mesure où ils peuvent faire fuir les habitants (qui en ont marre du bruit) !
- Concernant la construction d'une image de marque pour la commune, ne pas perdre de vue que la commune porte en son nom le terme 'Ardenne'... Veillons tous à bien inscrire « La Roche-**en-Ardenne**» ☺
- Le nombre de SI (4) dans la commune pose la question des bonnes complémentarités – collaborations, des qualités des prestations de chacun...

Les participants sont ensuite invités à réagir en 3 sous-groupes à propos des différents constats posés par le bureau d'études et la population. Les consignes de travail sont : discuter, compléter les propos, confirmer, infirmer, pointer les données manquantes... Les sous-groupes, animés par la FRW et Orthogone, s'organisent autour des 3 thèmes suivants :

- 1/ Emploi, économie, commerces, entreprises
- 2/ Agriculture et sylviculture

### 3/ Tourisme

Les tableaux et les remarques y liées sont présentés en annexe. Notons encore qu'il est spécifié que les résultats du travail de la soirée ne font pas encore l'objet d'une validation définitive.

## 3. Divers

### 4.1. Prochaines CLDR

- Mercredi 18/4 : texte du diagnostic partagé et ébauche de stratégie + présentation de l'ADL (Agence de développement local) de Houffalize-La Roche
- Mercredi 16/5 : suites de la stratégie + présentation du PNDO
- **NOUVEAU ! Samedi 2/6 de 9h30 à 16h : inter CLDR La Roche-Rendeux sur les dynamiques transcommunales**

### 4.2. Enquête 'Participation citoyenne' :

Claire Gauthier, stagiaire à la FRW, réalise un travail sur la participation citoyenne à travers la réalité des CLDR. Pour le 15 mars, elle invite les membres à remplir un questionnaire d'enquête, dont les résultats serviront de base à son étude. Un lien vers cette enquête sera transmis par mail aux participants. Un exemplaire papier est également donné à ceux qui le souhaitent.

### 4.3. PNDO :

Le Parc naturel des Deux Ourthes cherche des personnes motivées pour rejoindre :

- le comité de pilotage de la nouvelle charte paysagère
- la commission de gestion (structure qui co-pilote les actions du parc naturel)

Les candidats sont invités à se manifester auprès de la FRW, ou directement auprès du PNDO (061/21 04 00 ou [info@pndo.be](mailto:info@pndo.be)).

### 4.4. 'Li Terroir'

Cette coopérative de producteurs locaux de la micro-région, initiée par l'ADL de Durbuy, organise des marchés de produits locaux deux fois par mois à Melreux. Elle livre également des produits locaux à domicile, ou via des points relais. L'un d'eux vient d'ouvrir dans l'ancien hôtel 'Le Chalet' à La Roche. Avis aux amateurs !

Li Terroir lance deux appels : le premier pour récolter des parts et financer la coopérative et le second pour l'achat d'une camionnette de livraison.

Plus d'infos : <https://www.literroir.be>

### 4.5. Recrutement

Le GAL 'Pays de l'Ourthe' (association de développement local) recrute pour son siège à Bardonwez un chargé de mission 'Mobilité' (½ temps). Plus d'infos sur le site du GAL :

<http://www.paysourthe.be/content/le-gal-recrute-un-e-charg%C3%A9-e-de-mission-mobilit%C3%A9>

#### 4.6. Appels à projet

La FRW relaie des appels à projets qui peuvent être saisis pour réaliser diverses actions :

##### ❖ **Générationnaires solidaires (date limite : 15 mars 2018)**

L'asbl Générationnaires solidaires, initiée par L'Avenir, lance un appel à projets pour promouvoir et soutenir les initiatives citoyennes valorisant le lien social entre les générations et améliorant la vie quotidienne de chacun. Les projets doivent être portés par des collectifs de citoyens, associés de manière formelle ou informelle, mais pas par des communes, CPAS...

Chaque projet retenu pourra bénéficier de 5 à 10.000 €. Plus d'informations sur le site (dossier à remplir, règlement, idées de projet...) : <http://www.generations-solidaires.be/appel-a-projets-2018/>

##### ❖ **Petit patrimoine insolite (date limite : 16 avril 2018)**

Le Ministre wallon du Patrimoine a lancé un appel à projets qui vise la restauration et la valorisation de certains éléments du petit patrimoine populaire. Il vise les catégories thématiques suivantes :

- Les enseignes et les devantures de magasin,
- Les réverbères et candélabres,
- Les girouettes, les tables d'orientation et les cadrans solaires,
- Les perrons, les croix de justice et les piloris,
- Les bancs publics, les gloriettes et les kiosques,
- Les mosaïques, peintures murales et les trompe-l'œil,
- Les lavoirs, les glacières et les fours,
- Les gargouilles et cracheurs,
- Les pigeonniers et les colombiers,
- Les murs en pierres sèches,
- Les bornes-frontières.

L'aide maximale s'élève à 15.000 € par projet retenu. Infos complémentaires :

<http://collin.wallonie.be/valoriser-le-petit-patrimoine-populaire-insolite>

##### ❖ **Culture, jeunesse et citoyenneté (date limite : 11 mai 2018)**

La Province de Luxembourg veut soutenir des initiatives célébrant la paix retrouvée à l'issue de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale au travers d'actions culturelles et d'éducation permanente (objectif : transmettre le souvenir de ces épisodes marquants de notre histoire aux plus jeunes, dans un souci de travail de la mémoire, dans l'esprit d'apprentissage des valeurs de respect de l'autre, de tolérance, de civisme, de paix... Chaque projet retenu pourra bénéficier de 500 € à 5.000 €. Plus d'informations sur le site (dossier à remplir, règlement, idées de projets déjà réalisés) : <http://www.au-fait.be/index.php/component/content/article/1-latest-news/402-2017-02-27-13-13-21.html>

##### ❖ **Vis mon village (date limite : inconnue → l'appel à projet doit être lancé courant mars '18)**

L'objectif de la Fondation Roi Baudouin est de soutenir des projets qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les villages, hameaux et quartiers ruraux tout en favorisant les contacts entre la population locale. Un projet retenu peut bénéficier jusqu'à 5.000 €. En attendant le lancement officiel, on peut se tenir au courant et découvrir le type de projets retenus sur le site de la Fondation Roi Baudouin : <https://www.kbs-frb.be/fr/Newsroom/Press-releases/2017/20170911ND>.

**Les liens internet vers ces appels seront transmis par mail aux participants. La FRW se tient à disposition pour toute suite utile.**

La FRW clôture la rencontre et remercie la Commission pour sa participation.

Catherine Servotte et Jean-Christophe Simon,  
Agents de développement à la FRW